



COMMUNE D'INDEVILLERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Par arrêté du 22 janvier 2026, le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de PLU arrêté en date du 23 mai 2025.

Les caractéristiques principales du PLU portent sur la création de zones agricoles, naturelles, urbaines au sein desquelles les constructions et occupations des sols seront interdites ou encadrées. La réglementation associée viendra désormais se substituer aux dispositions de Règlement National d'Urbanisme et se verra plus contraignante en matière de droits à bâtir, d'aspect des constructions, de protection de la végétation, de limitation de l'imperméabilisation des sols. Le PLU s'appuie sur un objectif démographique d'environ 300 habitants d'ici 2040, soit une vingtaine de logements entièrement mobilisables au sein de la trame urbaine. Les constructions existantes isolées dans la commune pourront bénéficier de droits à construire limités (annexes, extensions et changement de destinations). Le PLU vise également la mise en valeur et la préservation des enjeux environnementaux, écologiques, des risques et des paysages et traduit les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de prise en compte des risques. Les objectifs de développement ont été questionnés au regard des capacités d'alimentation en eau potable et des équipements et sont jugés cohérents.

Le projet est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La MRAe a rendu un avis tacite le 24/09/2025 joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MRAe).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, Mme Marie-Christine CLERC-GEVREY, commissaire enquêteur et Mr Michel LANFUMEZ, suppléant, ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 33 jours consécutifs, du vendredi 20 février 9h au mardi 24 mars 2026 18h inclus (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- vendredi 20 février 2026 de 9h à 12h
- samedi 7 mars 2026 de 9h à 12h
- mardi 24 mars 2026 de 15h à 18h.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- en mairie d'INDEVILLERS, aux jours et heure habituels d'ouverture : lundi 13h30-15h30 /mardi 15h-19h/ jeudi 8h-11h/ vendredi 8h-12h
- sur le poste informatique de la mairie d'Indevillers
- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7074/>
- Sur le site internet de la Commune www.indevillers.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être formulées :

- sur un registre d'enquête publique disponible en mairie d'INDEVILLERS (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Par courrier postal : Mairie, 4 rue de l'Eglise 25470 Indevillers, à l'attention de Mme Marie-Christine CLERC-GEVREY, commissaire enquêteur.
- Par courrier électronique : enquete-publique-7074@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7074/>
- Par écrit auprès du commissaire enquêteur lors des permanences.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, à la Préfecture du Doubs et à la Sous-Préfecture de Montbéliard durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/7074/>.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Guy ARGUEDAS, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.